



Décidés d'exceller

TARIFS INDICATIFS AU 1.1.2023 de l'OECCBB – S.R.

PRESTATIONS EN MATIERE DE COMPTABILITE – D'EXPERTISE ET AUDIT COMPTABLE – FINANCIER ET FISCAL

Dans la lettre de mission devenue obligatoire, il convient de mentionner les tarifs appliqués par la fiduciaire dans les conditions générales tenant compte des articles XIV.56 à XIV.58 du Code économique.

**TARIFS HORAIRES
INDICATIFS
HORS TVA
AU 1.1.2023**

Il résulte d'une enquête réalisée auprès de nos membres que les tarifs horaires suivants sont appliqués par nos membres. Nous vous les présentons en distinguant les types de prestations accomplies en matière de comptabilité.

Nous vous conseillons aussi de travailler avec des demandes de provisions ou de domiciliations de manière à sauvegarder la rentabilité et la solvabilité du cabinet.

Il est essentiel dans ce cadre de dresser le profil – risque du client pas seulement en termes de loi anti-blanchiment mais aussi et surtout en termes de continuité et de croissance du cabinet.

N'oubliez pas que le CDE permet de facturer des provisions (acomptes payés anticipativement sous certaines conditions contractuelles) ainsi que la domiciliation bancaire de vos états d'honoraires (E-learning sur la trésorerie des fiduciaires).

**Micheline CLAES,
expert -comptable et conseil fiscal
mclaes@oecbb.be**

PRESTATIONS DE TYPE IV

PRESTATIONS DE FISCALITÉ LIÉES À LA TENUE DE COMPTABILITÉ : 140,00-

- Vérification et établissement des déclarations fiscales découlant de la comptabilité (TVA – I.Soc – IPP des dirigeants,...)

PRESTATIONS DE TYPE V

PRESTATIONS D'EXPERTISE COMPTABLE ET FINANCIÈRE : 165 à 200,00-

- Contrôle – Audit comptable
- Analyse et diagnostic financier
- Conseil au management de la trésorerie
- Etablissement de tableaux de bord
- Etablissement de tableaux de financement
- Diagnostic organisationnel et administratif
- Diagnostic et audit de l'organisation interne
- Cartographie des risques opérationnels
- Cartographie des risques de financements
- Préparation et introduction de rulings comptables

PRESTATIONS DE TYPE VI

PRESTATIONS D'EXPERTISE FISCALE (NATIONALE ET INTERNATIONALE) : 200 à 250,00-

- Assistance aux contrôles fiscaux
- Introduction de réclamations et autres procédures en impôts directs et indirects
- Préparation de demandes de décisions anticipées fiscales - rulings fiscaux
- Avis et consultations fiscales ponctuelles en toutes matières fiscales
- Mission d'assistance judiciaire en matière de fiscalité nationale et internationale

PRESTATIONS DE TYPE VII

PRESTATIONS D'EXPERTISE JURIDIQUE : 165 à 200,00-

- Assistance à la création de sociétés
- Assistance à la restructuration d'entreprises (fusion, scission, liquidation et autres aspects du nouveau CSA)
- Analyse de l'environnement interne et externe de l'entreprise pour la rédaction d'un plan d'actions et d'objectifs en termes de gouvernance d'entreprise
- Missions d'expertise judiciaire découlant du Code judiciaire et du Code économique
- Intervention comme administrateur provisoire dans le cas d'opérations ou de situations particulières

PRESTATIONS DE TYPE VIII

PRESTATIONS D'EXPERTISE ET DE CONTRÔLE (MISSIONS LÉGALES DÉCOULANT DU DROIT DES SOCIÉTÉS

ABOUTISSANT À UN RAPPORT ÉCRIT) :

- Missions légales de contrôle découlant d'une législation nationale – régionale aboutissant à un rapport d'audit destiné aux tiers
- Autres missions réservées par le CSA ou le CDE
- Médiation d'entreprises en général et dans le cadre des procédures d'insolvabilité

PRESTATIONS DE TYPE I

PRESTATIONS DE TRAVAUX ADMINISTRATIFS : (*)

70,00-

- Travaux de secrétariat
- Travaux de recherche administrative
- Travaux de dépouillement et de classement de documents comptables et fiscaux
- **Travaux de paramétrage des comptabilités informatisées**
- Prestations et mises à jour du registre UBO – e-stocx

(*) Il est parfois constaté un forfait de 8 à 10 % en plus du montant des honoraires (en matière d'expertise judiciaire).

PRESTATIONS DE TYPE II

PRESTATIONS DE TENUE DE COMPTABILITÉ :

90,00-

- Analyse et comptabilisation des pièces justificatives
- Centralisation mensuelle / trimestrielle
- Etablissement des comptes annuels internes
- **Etablissement d'états comptables intermédiaires**

PRESTATIONS DE TYPE III

PRESTATIONS DE CONSEIL COMPTABLE :

135,00-

- Etablissement et assistance au plan financier (étude de marché sectorielle – discussions avec le starter sur la cohérence des chiffres prévisionnels et assistance à la cohérence des ratios financiers)
- Etablissement des comptes annuels externes
- Etablissement des schémas légaux des comptes annuels y compris l'annexe ainsi que les documents à établir en même temps que les comptes annuels (bilan social, etc...)
- Vérification et redressements des comptes annuels (attestation destinée à l'entreprise)
- **Vérification périodique des règles de continuité de l'entreprise (mensuellement OU trimestriellement)**

PRESTATIONS DE CONSEIL FINANCIER

165,00-

(ASSISTANCE AUX DIVERS FINANCEMENTS – SUBSIDES)

- Mission d'accompagnement préventif dans le cadre de l'art. XX.25 § 3, al.2 du Code Economique – Insolvabilité des entreprises (lettre de recommandation et entretiens avec le client préalablement à la réponse donnée à la Chambre des enquêtes des entreprises)
- Mission découlant de l'article XX.41 § 2 – 5° du Code Economique – Insolvabilité des entreprises (mission d'assistance – de contrôle limité – dans la rédaction de l'état comptable ne remontant pas à plus de 3 mois)
- Mission découlant de l'article XX.41 § 2 – 6° du Code Economique – Insolvabilité des entreprises (mission d'assistance aux budgets prévisionnels sur la durée du sursis)

REFACTURATION DE FRAIS ET DEBOURS

- Frais de déplacement
- Frais d'hébergement
- Frais de photocopie
- Frais postaux
- Frais de connexion
à différents réseaux gouvernementaux (server – frais d'accès -...)

**A déterminer et à
communiquer au
client dans la lettre
de mission**

DEBOURS ET FRAIS DE RECHERCHES LEGALES

- Frais de dépôt d'actes légaux
- Frais de dépôts des comptes annuels
(avancés pour compte du client)
- Frais d'accès au registre d'insolvabilité (RegSol)
- Frais de mandat électronique
- Frais de recherche suite à la loi anti-blanchiment
- Frais de recherche suite à l'obligation légale
de tenue du registre UBO

**A déterminer et à
communiquer au
client dans la lettre
de mission**

OECBB S.R. – ASBL

Siège d'exploitation : 428, Chaussée de Louvain à 1380 Ohain

Siège statutaire en Région de Bruxelles Capitale : 100, Boulevard Louis Schmidt B.9. 1040 Bruxelles

Tél : 02/343.02.12 – Mail de contact général : mclaes@oecbb.be

TVA : BE 0408.607.253 – RPM Bruxelles

Compte bancaire : IBAN : BE 71 7320 3094 4869 – BIC CREGBEBB